

Compte rendu
Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence sous la présidence de M. Stéphane PÉTERS, Maire.

Etaient présents : Stéphanie CHARTIER, Thomas DEFOSSEZ, Fabienne DOUCET, Catherine GAGEAT, Agnès GUYON, Bruno LEROUX, Mélie MALBERT, Benjamin ROLAND

Absents excusés : Cyril BOMONT, Claire RAMET, Muriel DUBARLE, Christelle MATRINGHEM, Jérôme MERLE, Jean STURMA

Présentation des procurations : Cyril BOMONT à Agnès GUYON, Claire RAMET à Thomas DEFOSSEZ, Jean STURMA à Stéphanie CHARTIER

Secrétaire de séance : Fabienne DOUCET

Ordre du jour :

- Désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune au Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP)
- Rétrocession gratuite parcelle ZP n°49 à la commune

Questions diverses :

- Travaux de voirie à prévoir sur BP2022

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021 est approuvé.

1) Désignation des délégués du SMIAEP

Dans le cadre de l'adhésion au Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SMIAEP) la commune doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune lors des réunions syndicales.

Un appel à candidature est fait au sein de l'assemblée.

Sont désignés comme délégués titulaires :

- Stéphane PÉTERS
- Jean STURMA

Sont désignés comme délégués suppléants :

- Bruno LEROUX
- Benjamin ROLAND

La présente délibération sera transmise au SMIAEP.

2) Rétrocession parcelle ZP n°49

Lors du conseil municipal du 13 avril dernier, la commune a délibéré pour une rétrocession à la commune de parcelles appartenant à Mme Geneviève FOULON.

La parcelle ZP n°49 vient s'ajouter à la liste des parcelles figurant sur la délibération 27/2021.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette nouvelle rétrocession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-Autorise le transfert de la parcelle ZP n°49 d'une superficie totale de 109 m² au profit de la commune

-Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Questions diverses : /

la séance est levée à 21h30.